



Saisie de meubles par huissier

Par **Rapjulach**, le **07/09/2018** à **13:04**

Bonjour,
J'explique brièvement la situation.

Le papa de mes enfants et moi sommes séparés. Nous avons une dette en commun. L'huissier m'a mis en garde de payer de nombreuses fois. Il y a eu un commandement à payer (chez lui comme chez moi). Il devait y avoir une saisie de meubles (aucun ne sont à mon nom). Ce matin la porte a été ouverte par un serrurier. J'appelle donc pour effectuer un règlement par carte (le 1/5 de la somme) et je mets en place un échéancier. Seulement l'huissier me dit que si monsieur ne fait aucun règlement la saisie continue CHEZ MOI car la dette est aux deux noms, et qu'il ne peut faire la même chose chez monsieur vu qu'il vit trop loin. Est-ce vrai ? Je suis seule avec 3 enfants, et lui seul a un emploi... Merci de m'éclairer...

Par **amajuris**, le **07/09/2018** à **13:56**

bonjour,
s'il y a solidarité dans la dette, l'huissier mandaté par le créancier qui a obtenu un titre exécutoire peut faire des saisies chez n'importe quel débiteur.
comme il existe une compétence territoriale pour les huissiers, votre huissier n'a sans doute pas compétence la où réside votre ex.
mais vous pourrez demander à votre ex de vous rembourser sa part que vous avez payé, mais cela ne concerne pas l'huissier.
salutations

Par **Rapjulach**, le **07/09/2018** à **14:04**

D'accord, merci.

Étant donné que j'ai effectué un premier paiement ce matin par CB, et que je leur ai donné l'autorisation de prendre 150 euros par mois sur cette même CB, cela arrête-t-il la procédure de saisie ?

Par **amajuris**, le **07/09/2018** à **14:31**

cela dépend de votre créancier et de l'huissier qui peuvent exiger un paiement en totalité.

Cela dépend du rapport entre votre paiement et le montant de la dette.

Sachant qu'à la dette initiale s'ajoutent les frais de recouvrement et les intérêts qui sont imputés en priorité sur vos paiements.

Par **Rapjulach**, le **07/09/2018** à **14:47**

La dette était de 660 euros, avec les frais, l'huissier m'annonce 1100 euros.

J'ai versé 200 euros ce matin, et donc 150 euros les mois suivants.

Ce qui fait donc 6 mois pour la totalité.

Il avait l'air d'accord sur cette option. Mais ne m'a pas précisé si la saisie était effective (il est venu ce matin, le serrurier a ouvert).

Puisque je paye et ai demandé un échelonnement, la vente ne devrait pas avoir lieu !?